



cessation de paiement d'une SARL

Par **seb2101**, le **29/09/2008** à **17:39**

bonjour,

nous avons acheté une société une sarl (100% des parts à trois = 1 : 43%, 2 : 34%, 3 : 23%) le 18 avril dernier qui était en plan de continuation.

La société est en très grande difficulté et je m'inquiète sur nos propres biens.

Si la société est liquidation pour cessation de paiement, risquons nous qqch personnellement ?

Le capital est de 7500 €.

Merci d'avance pour votre réponse qui va m'aiguiller.

Par **hrovial**, le **11/02/2019** à **22:54**

Salut!

Pour votre cas étant donné que votre société est une SARL, qui est une société à responsabilité limitée, en cas de liquidation, les associés sont responsables qu'à hauteur de leur apport respectif.

Par conséquent vous ne devriez pas craindre car vos propres biens ne courent aucun danger.